



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

-Séance du 14 décembre 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24

Procurations : 5

Membres excusés : 0

Votants : 29

Date de convocation : 08/12/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
15/12/2023**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations : Orlane LABAT à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Elodie ALBA à Magali PATINET, Vincent SOUBIRON à Nathalie CARLES-SALMON, Gilles DURET à Jean-Paul ROBERT.

Secrétaire : Philippe RIGAL

N°DEL/ 2023-5-3

Admission en non-valeur et créances irrécouvrables et éteintes

Rapporteur :
Madame Magalie
GRANDSIMON,
Maire-Adjointe

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables.

Vu les demandes d'admission de créances irrécouvrables transmises par Madame le Trésorier, annexées à la délibération, pour des admissions en non-valeur, qui sont des créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est précisé que l'admission en non-valeur n'exclut pas un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Vu également les demandes de la Trésorerie d'admission en créances éteintes, annexées à la délibération, qui sont des créances pour lesquelles on constate leur extinction, définitivement effacées consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). Pour ces créances éteintes, la ville et la Trésorerie ne pourront plus tenter d'action de recouvrement.

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur et en créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables

Le montant des admissions en non-valeur s'élève à 2 311,99 €, pour 54 débiteurs, sur une période de 2010 à 2022.

Le montant des créances éteintes s'élève à 2 123,45 €, pour 32 débiteurs, sur une période de 2003 à 2019.

N° DEL/2023-5-3

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'admettre** en non-valeur les montants suivants :

Budget	Compte	Montants
Budget Principal	6541 – Créances admises en non-valeur	2 311,99 €

- **D'admettre** en créances éteintes les montants suivants :

Budget	Compte	Montants
Budget Principal	6542 – Créances éteintes	2 123,45 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



LISTE DES CREANCES ETEINTES

Collectivité : _____ **21500 - SEYSSES -**

Numéro de la liste **6314060631**

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

TRAITEMENT COMPTABLE

Le traitement comptable conduit à l'émission d'un mandat de paiement imputé au compte 6542 « créances éteintes ». Source : DGFIP.

Compte	Montants présentés	Montants admis
	0,00 €	
6542	2 123,45 €	
Total	2 123,45 €	

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023



Publié le 21/12/2023 à compléter **OBLIGATOIRE**MENT en cas de rejet
ID : 031-213105471-20231214-DEL2023_5_3-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux
2010	T-771	Débitur XXX	37,50	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ			
		(Total pour le débiteur)	37,50 €				
2009	T-559	Débitur XXX	615,00	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
		(Total pour le débiteur)	615,00 €				
2016	T-361	Débitur XXX	10,00	Surendettement et décision effacement de dette			
2016	T-602	Débitur XXX	10,00	Surendettement et décision effacement de dette			
		(Total pour le débiteur)	20,00 €				
2017	T-765	Débitur XXX	408,10	Clôture insuffisance actif sur 111-LJ			
		(Total pour le débiteur)	408,10 €				
2009	T-746	Débitur XXX	15,00	Surendettement et décision effacement de dette			
		(Total pour le débiteur)	15,00 €				
2015	T-933	Débitur XXX	38,90	Surendettement et décision effacement de dette			
2016	T-117	Débitur XXX	43,22	Surendettement et décision effacement de dette			
		(Total pour le débiteur)	82,12 €				
2015	T-571	Débitur XXX	9,33	Surendettement et décision effacement de dette			
		(Total pour le débiteur)	9,33 €				
2014	T-1110	Débitur XXX	33,11	Surendettement et décision effacement de dette			
2014	T-952	Débitur XXX	55,28	Surendettement et décision effacement de dette			
2014	T-952	Débitur XXX	2,56	Surendettement et décision effacement de dette			
2015	T-111	Débitur XXX	67,21	Surendettement et décision effacement de dette			
2015	T-111	Débitur XXX	9,33	Surendettement et décision effacement de dette			
2015	T-18	Débitur XXX	12,44	Surendettement et décision effacement de dette			
2015	T-229	Débitur XXX	12,44	Surendettement et décision effacement de dette			
2015	T-276	Débitur XXX	6,22	Surendettement et décision effacement de dette			
2015	T-403	Débitur XXX	9,33	Surendettement et décision effacement de dette			
2015	T-403	Débitur XXX	67,21	Surendettement et décision effacement de dette			

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le  2023-12-21 10:00:00
 ID : 031-213105471-20231214-DEL2023_5_3-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux
2015	T-612	Débiteur XXX	12,44	Surendettement et décision effacement de dette			
2015	T-758	Débiteur XXX	15,55	Surendettement et décision effacement de dette			
		(Total pour le débiteur)	303,12 €				
2017	T-993	Débiteur XXX	67,76	Surendettement et décision effacement de dette			
		(Total pour le débiteur)	67,76 €				
2003	T-202	Débiteur XXX	167,50	Clôture insuffisance actif sur RJ-U			
		(Total pour le débiteur)	167,50 €				
2014	T-942	Débiteur XXX	26,00	Surendettement et décision effacement de dette			
		(Total pour le débiteur)	26,00 €				
2007	T-88	Débiteur XXX	7,70	Surendettement et décision effacement de dette			
2008	T-248	Débiteur XXX	7,70	Surendettement et décision effacement de dette			
2008	T-810	Débiteur XXX	17,05	Surendettement et décision effacement de dette			
		(Total pour le débiteur)	32,45 €				
2017	T-1015	Débiteur XXX	45,72	Surendettement et décision effacement de dette			
2018	T-251	Débiteur XXX	22,00	Surendettement et décision effacement de dette			
2018	T-73	Débiteur XXX	33,00	Surendettement et décision effacement de dette			
2019	T-235	Débiteur XXX	11,20	Surendettement et décision effacement de dette			
		(Total pour le débiteur)	111,92 €				
2019	T-293	Débiteur XXX	227,65	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
		(Total pour le débiteur)	227,65 €				
		Grand Somme	2 123,45 €				



Exercice 2023

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : **21500 - SEYSSES -**

Numéro de la liste **5328390431**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A, le 04 oct. 2023
Le Comptable Public

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 311,99 €	
6542	0,00 €	
Total	2 311,99 €	

A _____ Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023



Publié le 21/12/2023 à compléter **OBLIGATOIREMENT** en cas de rejet
 ID : 031-213105471-20231214-DEL2023_5_3-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux
2022	T-439	Débiteur XXX	20,00	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	20,00 €				
2017	T-950	Débiteur XXX	2,24	Combinaison infructueuse d actes			
2022	T-194	Débiteur XXX	22,00	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	24,24 €				
2021	T-7	Débiteur XXX	50,00	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	50,00 €				
2017	T-167	Débiteur XXX	70,00	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	70,00 €				
2015	T-134	Débiteur XXX	36,52	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet			
		(Total pour le débiteur)	36,52 €				
2017	T-196	Débiteur XXX	37,40	Poursuite sans effet			
2017	T-962	Débiteur XXX	65,45	Poursuite sans effet			
		(Total pour le débiteur)	102,85 €				
2016	T-716	Débiteur XXX	44,14	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	44,14 €				
2015	T-435	Débiteur XXX	25,50	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	25,50 €				
2015	T-437	Débiteur XXX	21,00	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	21,00 €				
2014	T-1107	Débiteur XXX	6,22	Combinaison infructueuse d actes			
2014	T-950	Débiteur XXX	46,53	Combinaison infructueuse d actes			
2014	T-950	Débiteur XXX	9,33	Poursuite sans effet			
		(Total pour le débiteur)	62,08 €				
2016	T-409	Débiteur XXX	62,37	RAR inférieur seuil poursuite/Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	62,37 €				

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 031-213105471-20231214-DEL2023_5_3-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux
2015	T-19	Débiteur XXX	38,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-96	Débiteur XXX	5,00	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	43,00 €				
2016	T-118	Débiteur XXX	1,00	RAR inférieur seuil poursuite			
2016	T-443	Débiteur XXX	28,50	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	29,50 €				
2017	T-980	Débiteur XXX	44,00	RAR inférieur seuil poursuite/Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	44,00 €				
2017	T-984	Débiteur XXX	44,00	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	44,00 €				
2015	T-455	Débiteur XXX	31,44	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	31,44 €				
2016	T-424	Débiteur XXX	38,72	Combinaison infructueuse d actes			
2016	T-940	Débiteur XXX	38,72	Combinaison infructueuse d actes			
2017	T-229	Débiteur XXX	40,22	Combinaison infructueuse d actes			
2017	T-493	Débiteur XXX	38,72	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	156,38 €				
2014	T-1112	Débiteur XXX	19,63	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	19,63 €				
2010	T-976	Débiteur XXX	32,00	Combinaison infructueuse d actes			
2011	T-239	Débiteur XXX	22,34	Poursuite sans effet			
2011	T-550	Débiteur XXX	24,18	Poursuite sans effet			
		(Total pour le débiteur)	78,52 €				
2022	T-198	Débiteur XXX	33,00	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	33,00 €				
2015	T-1060	Débiteur XXX	16,12	Combinaison infructueuse d actes			

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 031-213105471-20231214-DEL2023_5_3-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux
2015	T-1060	Débiteur XXX	79,35	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-844	Débiteur XXX	91,67	Combinaison infructueuse d actes			
2015	T-948	Débiteur XXX	249,80	Combinaison infructueuse d actes			
2016	T-24	Débiteur XXX	25,78	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	462,72 €				
2020	T-114	Débiteur XXX	11,20	RAR inférieur seuil poursuite			
2020	T-243	Débiteur XXX	11,20	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	22,40 €				
2015	T-764	Débiteur XXX	25,00	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	25,00 €				
2016	T-718	Débiteur XXX	14,01	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	14,01 €				
2018	T-26	Débiteur XXX	29,54	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	29,54 €				
2022	T-251	Débiteur XXX	474,37	Combinaison infructueuse d actes/Poursuite sans effet			
		(Total pour le débiteur)	474,37 €				
2016	T-150	Débiteur XXX	26,50	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	26,50 €				
2020	T-429	Débiteur XXX	38,60	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	38,60 €				
2016	T-445	Débiteur XXX	18,70	Poursuite sans effet			
		(Total pour le débiteur)	18,70 €				
2017	T-752	Débiteur XXX	18,00	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	18,00 €				
2014	T-455	Débiteur XXX	15,00	RAR inférieur seuil poursuite			
2017	T-530	Débiteur XXX	37,40	RAR inférieur seuil poursuite			

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 031-213105471-20231214-DEL2023_5_3-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux
		(Total pour le débiteur)	52,40 €				
2017	T-405	Débiteur XXX	20,00	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet			
		(Total pour le débiteur)	20,00 €				
2018	T-31	Débiteur XXX	16,88	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	16,88 €				
2022	T-9	Débiteur XXX	38,00	Poursuite sans effet			
		(Total pour le débiteur)	38,00 €				
2011	T-587	Débiteur XXX	32,00	RAR inférieur seuil poursuite/Poursuite sans effet/NPAI et demande renseignement négative			
		(Total pour le débiteur)	32,00 €				
2017	T-872	Débiteur XXX	18,70	RAR inférieur seuil poursuite			
		(Total pour le débiteur)	18,70 €				
2016	T-771	Débiteur XXX	6,00	Combinaison infructueuse d actes			
		(Total pour le débiteur)	6,00 €				
		Grand Somme	2 311,99 €				